



PROJET DE PROCES-VERBAL

22^e réunion du groupe de Travail 4 du CCLD Accords de pêche bilatéraux avec des pays tiers

**Mercredi 7 mars 2018, de 14h30 à 17h30
Hôtel NH Brussels EU Berlaymont – Bvd. Charlemagne 11-19 - Schuman**

1- Bienvenue et ouverture de la réunion.

Le président, M. Julio Morón, souhaite la bienvenue.

2- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du GT4 - Bruxelles, 19 octobre 2017

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé en y intégrant les commentaires reçus de la part de M. Sven Biermann, du Secrétariat de l'Initiative pour la transparence de la pêche (FitI), et de la part de Mme Gunilla Greig Tegelskär, de l'Agence Suédoise de Gestion du Milieu Marin et Aquacole

3- Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été approuvé en ajoutant le point sur le projet FarFish H2020 qui n'a pas été discuté dans le groupe mixte du GT1 et du GT4.

4- Mise à jour par la DG MARE de l'état des négociations et des réunions techniques organisées par la Commission au nom de l'UE sur les accords de pêche avec les pays tiers. Analyse de l'application des SFPA/APPD.

Le chef d'unité adjoint des accords de pêche et de commerce et représentant de la Commission européenne, M. Emmanuel Berck, indique qu'il y a actuellement 13 accords de pêche en vigueur avec les pays tiers phase d'application et il souligne qu'il est important, pour tous ces accords, de bien garder la gestion durable de la pêche et la transparence présentes à l'esprit. À la suite, il liste sous forme de rapport l'état actuel de chaque accord de pêche par démarcation géographique

4.1. Océan Atlantique

Des négociations sont en cours en 2018 pour le renouvellement des accords de pêche en vigueur ou conclus avec le Maroc, la Guinée-Bissau, Sao Tomé et Príncipe, la Côte d'Ivoire, le Cap-Vert, Madagascar et probablement la Gambie.

- Maroc : les juristes de la Commission et du Conseil analysent l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes, qui indique que l'accord de pêche est valable mais ne s'applique pas aux eaux du Sahara occidental.



Il s'agit d'un sujet sensible, mais il n'affectera pas l'accord actuel qui continuera de s'appliquer, avec le désir de poursuivre la coopération dans le domaine de la pêche et la volonté de parvenir à un accord commun.

- Mauritanie : Accord en vigueur sans négociations. La dernière commission mixte s'est réunie en septembre 2017 et a abordé des questions liées aux difficultés de l'activité du secteur pélagique, ainsi que l'aide sectorielle et la transparence des activités de pêche. Pour le moment, aucun changement notable n'est à signaler
- Guinée Bissau : L'accord mixte a été extrêmement important pour la flotte européenne jusqu'à son interruption en Novembre 2017. La situation politique est incertaine, il y a eu un changement de gouvernement et, apparemment, ils sont maintenant prêts à reprendre les négociations, mais la CE exige des garanties, son interlocuteur qualifié étant l'actuel ministre de la Pêche. Il est possible qu'ils reprennent bientôt les négociations. C'est intéressant car la Guinée Bissau offre des possibilités de pêche pour les petits pélagiques; cela semble possible, nous devons tenir compte des dernières informations fournies par le Comité scientifique, ce ne sont pas des quantités énormes, mais cela peut être intéressant. En outre, il indique que les Russes ne sont plus présents en Guinée Bissau.
- Sao Tomé-et-Principe : Les négociations ont débuté en février, l'accord a pris fin le 23 mai. La Commission leur a proposé de se réunir, mais ils ont rejeté la proposition parce qu'ils avaient besoin de réfléchir et, pour le moment, il n'y a aucune avancée.
- Côte d'Ivoire : les négociations ont débuté en mars, le deuxième tour ayant eu lieu à Abidjan, où l'on a discuté du montant des contributions financières et limité le nombre de captures. Ils n'apprécient pas beaucoup l'aide sectorielle. Il y a environ 28 senneurs et 10 palangriers intéressés à renouveler cet accord. Étant donné que moins d'une quinzaine de navires ont présenté une demande de permis et qu'ils ont pêché moins, les autorités de la Côte d'Ivoire sont assez déçues du degré d'utilisation de l'accord en termes de nombre de tonnes de poissons

À titre de réflexion finale, le représentant de la CE souligne que ces pays sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne la contribution financière à recevoir, même s'ils bénéficient de l'aide sectorielle, mais ne l'ont pas perçue de la même manière

Séance de questions des membres du GT4 :

Mme Rocio Bejar, CEPESCA, rappelle à propos du Maroc que, indépendamment de l'inquiétude logique du secteur de la pêche espagnole à propos de la portée de l'arrêt de la Cour de justice européenne, le secteur souhaite renouveler l'accord et que, en fait, il y a toujours eu un bon climat de dialogue entre les deux industries et les deux pays. Elle a demandé si la Commission envisageait la possibilité d'une prolongation de l'accord de pêche actuellement en vigueur.

M. Rob Banning, PFA, s'associe aux propos de la représentante du CEPESCA. Il explique que l'accord pour la flotte pélagique au Maroc est très important, en soulignant qu'ils dépendent beaucoup du Maroc en ce qui concerne les captures. Des conditions de concurrence équitables sont souhaitées et il indique que la Russie a un accord avec le Maroc dont on ne connaît pas les détails.



Il souligne que les Européens créent beaucoup d'emplois au Maroc et qu'ils ne pourront pas continuer à pêcher, car cela aurait des effets dévastateurs pour la flotte. Il demande si la CE pouvait clarifier le statut du protocole, actuel et futur

M. Juan Manuel Trujillo, ETF, soutient l'intervention de la représentante de CEPESCA, notant que ce n'est pas seulement un problème espagnol, mais que cela affecte aussi les Pays-Bas ou l'Estonie en termes de captures et d'employabilité. Il indique que le non-renouvellement éventuel d'un accord de pêche avec le Maroc pourrait avoir de graves conséquences dans d'autres domaines tels que la production agricole ou le contrôle des frontières. Si l'UE quitte le Maroc, d'autres pays prendront sa place, des pays qui n'ont pas des politiques de coopération bien développées et qui pourraient surexploiter les ressources et il cite la Chine ou la Corée à titre d'exemples.

Mme Anna Boulova, FRUCOM, exprime son pessimisme quant à l'élaboration de l'accord commercial avec le Maroc et estime que le processus sera long et compliqué. Elle pense que la DG TAXUD et le Service européen pour l'action extérieure devraient également s'impliquer dans cet accord commercial.

M. Iván López, AGARBA, demande s'il est possible de négocier avec une personne désignée et s'il existe des obstacles à la conclusion d'accords avec les administrateurs d'un territoire souverain.

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, se réfère à la Déclaration Conjointe de la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Étrangères et la Politique de Sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini, et du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération du Royaume de Maroc, M. Nasser Bourita. La déclaration ci-dessus figure ici :

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/40464/d%C3%A9claration-conjointe-par-federica-mogherini-et-le-ministre-des-affaires-%C3%A9trang%C3%A8res-et-de-la_en

Il indique ensuite que, lors de la dernière réunion de la Commission mixte UE-Maroc, il a été décidé de réduire de 15% les captures de stocks de petits pélagiques, toujours d'après l'avis scientifique. Ils essaieront de clarifier les demandes de permis, mais pour cela, ils doivent consulter le service juridique et le Conseil. Ensuite, les opérateurs seront informés. Il indique que la capture maximale possible est de 80 000 tonnes et que la moitié environ a été pêchée. La volonté de la CE est de coopérer afin de poursuivre l'accord. Les problèmes avec les eaux du Sahara nécessiteront une clarification juridique.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, dit qu'il ne comprend pas les problèmes de la CE avec la Côte-d'Ivoire, car, à son avis, il devrait être possible d'appliquer une contribution proportionnelle au nombre de navires enregistrés pour pouvoir pêcher. Il indique que, s'ils préfèrent inclure moins de navires dans l'accord de pêche, la Commission mixte devrait dissocier la contribution du nombre de navires et inviter également l'industrie à y participer

M. Julio Morón, OPAGAC, quant à lui, a noté que les problèmes de Côte-d'Ivoire ou de Sao Tomé sont dus à un manque de compréhension en ce qui concerne les opérations de la flotte thonière. Il y a des plaintes, d'une part, en ce qui concerne les niveaux d'emploi et, d'autre part, parce qu'il n'y a pas assez de captures. Cependant, même s'il n'y a pas beaucoup de captures, il y a toutefois de l'activité en termes de transbordement dans les ports, ce qui contribue à l'activité économique et au développement du pays.

Il estime donc qu'il serait très utile de disposer d'un rapport sur l'impact socioéconomique de l'activité de pêche européenne dans ce pays, avant et après le passage des navires. À son avis, cette analyse serait un outil de négociation très utile. Il faudrait connaître les données relatives à l'activité de pêche qui s'y déroule, à toutes les activités ainsi créées et aux retombées socioéconomiques et impliquer les acteurs locaux et européens au sein des commissions mixtes afin qu'ils puissent transmettre ces exemples de retombées socioéconomiques résultant des services économiques principales et auxiliaires (matelotage, matériel, équipement...).

Mme Beatriz Gorez, CFFA-CAPE, exprime son accord avec la proposition de M. Morón et souligne la contribution apportée dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, en dans le sens que la performance économique provient du débarquement des captures de thon au port, qui, au cas où les transformatrices revoient le poisson à des prix abordables, contribueraient non seulement directement à la sécurité alimentaire, mais également à la création d'emplois dans les communautés de pêcheurs; par conséquent, les accords de pêche devraient contribuer à ces aspects et être soutenus par le soutien sectoriel (ce qui pourrait aider les femmes à accéder au poisson, aider à améliorer les infrastructures de transformation, etc.). Dans ce pays spécifique, il est essentiel d'aider les communautés locales de femmes qui, dans ce cas, sont responsables de la transformation et traitement du ton.

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, dit qu'ils espèrent recevoir d'ici un an un rapport sur l'évaluation de l'impact socio-économique des activités de pêche des flottes étrangères européennes dans ces pays. En tout état de cause, il indique que chaque pays a un profil différent, car Sao Tomé, par exemple, ne dispose pas d'infrastructures portuaires et il y a donc une demande pour qu'un plus grand nombre de membres d'équipage nationaux à bord soit inclus dans l'accord.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, indique qu'il est important de montrer aux ressortissants de ces pays les avantages que procurent les activités de formation menées par des opérateurs privés en réalisant la formation de pêche indispensable pour faire partie de l'équipage

M. Rob Banning, PFA, demande s'il existe, en Guinée-Bissau, des possibilités de pêche pour les petits pélagiques.

M. Berck, représentant de la CE, indique qu'elles sont limitées à la taille des navires, à l'exception des grands navires pélagiques, avec un tonnage limité à 5 000 GT. Les tonnes disponibles varient entre 15 000 et 20 000

- Gambie : l'étude d'évaluation ex ante est terminée et le contexte politique semble très positif. A priori, c'est un accord thoniere. Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, signale qu'il existe un problème en Gambie, ces dernières années, des navires italiens ont pris part à des activités de pêche illégale et que très peu d'actions concertées ont été menées à leur encontre par leur État du pavillon. Elle pense que cet aspect devrait être mieux contrôlé.
- Cap-Vert : il s'agit d'un accord très important pour la flotte de palangriers espagnols, ils ont bien pêché, la commission mixte s'est réunie et il y a eu un accord. Ils n'ont pas les problèmes du passé avec les palangriers. Après l'évaluation, ils prépareront un document de travail. L'accord prend fin en décembre, mais les négociations devraient débuter en avril ou en mai.



- Madagascar : Il s'agit d'un accord en vigueur avec un calendrier très similaire à celui du Cap-Vert, qui prend fin au mois de décembre. Les captures sont inférieures aux prévisions. Les négociations débiteront en avril ou en mai.

BRUXELLES

4.2. Océan Indien

- Seychelles : une réunion de la Commission mixte s'est tenue au mois de janvier. Les captures sont élevées, se situant autour de 50 000 tonnes et constituent l'accord principal dans l'océan Indien. L'évaluation pertinente aura lieu fin 2019. Cet accord prend fin en janvier 2020
- Îles Maurice : Il s'agit d'un accord modeste mais utile pour la flotte européenne de senneurs et palangriers, mais qui ne doit pas être atteint à tout prix.

4.3. Océan Pacifique

- Îles Cook : Il s'agit du seul accord actif dans la région, il ne comporte pas beaucoup de captures, mais le chapitre sur l'aide sectorielle fonctionne bien. Une délégation s'est rendue à la Commission européenne à Bruxelles pour rencontrer l'équipe responsable de ce dossier et l'on pense que les permis ne poseront aucun problème.
- Kiribati : le troisième cycle de négociations devrait avoir lieu en décembre et devrait inclure les aspects commerciaux. On a obtenu qu'ils acceptent le principe de la fixation d'un tonnage de référence, le problème étant la quantité ou le niveau des captures. D'autre part, il reste encore beaucoup d'aspects à résoudre pour sortir du processus de la carte jaune de pêche INN (enregistrement inadéquat de la flotte, contrôle laxiste des flottes étrangères telles que Taiwan...). Ils demandent l'élaboration d'un plan d'action qui devrait être prêt pour la prochaine réunion prévue en mai ou juin. En ce qui concerne les aspects de la lutte contre la pêche INN et les paramètres de négociation, la balle est dans leur camp.

Ensuite, M. Emmanuel Berck rend compte des accords en suspens, pour lesquels on dispose d'une période de consultation de six mois pour évaluer leur révocation unilatérale.

- Mozambique : Il n'y a rien de nouveau.
- Gabon : Ils ont nommé un nouveau ministre de la pêche. Ils prennent beaucoup de temps pour répondre, mais une rencontre est envisagée avec eux au premier semestre avec eux, bien qu'il n'y ait rien de certain.
- Guinée Équatoriale : la Commission a décidé de ne pas soumettre de propositions de mandat au Conseil, il n'y aura donc pas de négociation pour le moment.
- Micronésie et îles Salomon : il s'agit d'accords inactifs sans rien de nouveau. On envisage même de les dénoncer s'il n'y a aucun signe de reprise des négociations.
- Kenya, Tanzanie et Ghana : bien qu'il existe un mandat de négociation, la CE attend que le Ghana manifeste un réel intérêt.

Le Président du GT4. M. Morón remercie M. Berck de son rapport très complet.



5- Débat sur le rôle des agents et des intermédiaires de la pêche en Afrique dans les accords de pêche durable (SFPA).

Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, présente et résume la question en indiquant que l'avis du CCLD sur le rôle des agents de pêche et sa réglementation dans le cadre des accords de pêche durable a déjà été envoyé à la CE. Cet avis a été adopté par consensus et il est disponible sur le lien suivant <http://CCLD.eu/download-doc/193506>

6- Idées pour améliorer la mise en œuvre des SFPA et leurs liens avec la coopération au développement.

6.1- Séminaires régionaux dans l'Océan Atlantique et dans l'Océan Indien.

6.2- Éléments clé à inclure :

- **Communication valeur SFPA**
- **Bonnes pratiques**
- **Impact socioéconomique dans les Pays Tiers**
- **Aide sectorielle dans les SFPA**

M. Julio Morón, OPAGAC, indique que ce point répond aux questions que M. Rambaud, CE, a soulevées en octobre. Le groupe de travail mixte GT1-GT4 a discuté de l'idée de promouvoir des dialogues régionaux sur la gouvernance des pêches, de manière à inviter les pays côtiers à donner leur avis sur ce que l'UE apporte à la gouvernance de la pêche, en se concentrant sur 5 points : 1) accords de partenariat de pêche; 2) Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP); 3) Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN); 4) politique commerciale; et 5) Cohérence avec les politiques de développement

En outre, il suggère qu'il serait très positif de connaître la contribution nette de toute l'activité socioéconomique existante, en se coordonnant avec des organisations comme ATLAFCO-COMHAFAT ou la Commission de l'Océan Indien (COI), entre autres.

Il a ensuite demandé si la CE pourrait inclure dans le rapport socioéconomique un chapitre spécifique, non seulement en ce qui concerne les permis, mais également les avantages découlant des activités de pêche, dans des pays comme les Seychelles, par exemple. Il demande également si la CE pourrait financer ces réunions ou dialogues dans la mesure où ils peuvent être très utiles pour améliorer les relations bilatérales dans le domaine de la coopération internationale

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, répond qu'ils essaieront d'étudier cette question ainsi que la manière d'améliorer l'image de la flotte de l'UE et des investissements européens dans la pêche dans ces pays.



Action Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (SFPA) : Mise en œuvre et liens avec la coopération pour la politique de développement
Un groupe de discussion « ad hoc » sur cette question sera créé si les Présidents GT 1 et 4 le demandent.

7- Collaboration et partenariat entre le CCLD et ATLAFCO/COMHAFAT :

7.1. Conclusions de la réunion annuelle de coordination CCLD-COMHAFAT

7.2. Initiatives conjointes pour 2018

M. Alexandre Rodriguez, Secrétaire général, indique que la réunion annuelle de la COMHAFAT a eu lieu le 31 Janvier 2017, accueillie par le Secrétaire Général de la Mer, et à laquelle ont participé des représentants de la CE, M. Rambaud, de l'EFCA, M. Savouret et M. Galache ainsi qu'un représentant de la présidence de la COMHAFAT, M. Angaman Konan, de la Côte-d'Ivoire, un autre du Cap-Vert et des représentants du Secrétariat de la COMHAFAT..

Ont été abordés des sujets tels que : la planification stratégique pour 2018; la coopération régionale ainsi que la mise à jour de la CE sur la stratégie de l'UE en matière de gouvernance des pêcheries régionales et de lutte contre la pêche INN.

Les documents et les présentations de la réunion peuvent être consultés sur le lien suivant :
<http://CCLD.CCLD.eu/post/reunion-anual-de-coordinacion-comhafat-CCLD-190307>

M. Julio Morón, OPAGAC, souligne que la CE devrait répondre positivement à l'offre et à la volonté d'ATLAFCO-COMHAFAT de collaborer avec l'UE, en espérant recevoir une réponse à cette demande le plus tôt possible.

Actions de collaboration et de partenariat entre le CCLD et ATLAFCO-COMHAFAT

- **Le Secrétariat établira et diffusera le rapport des procès-verbaux et les présentations faites lors de la réunion annuelle de coordination entre le CCLD et ATLAFCO-COMHAFAT, qui s'est tenue à Madrid le 31 Janvier 2018.**
- **Le Secrétaire Exécutif du CCLD fournira un rapport de synthèse sur la contribution du CCLD et les résultats de l'atelier de validation sur un programme régional harmonisé d'inspection portuaire dans la région d'ATLAFCO-COMHAFAT. Cette réunion aura lieu à Rabat du 12 au 13 mars.**
- **Le CCLD travaillera à développer des actions communes et des rencontres avec la ATLAFCO-COMHAFAT dans les pays de l'UE et en Afrique, en proposant une voie à suivre pour la Commission afin d'améliorer la gouvernance sur la façade atlantique de l'Afrique et soulignant l'importance de développement pour la coopération et d'autres politiques de l'UE.**



8- Actualisation du projet FiTI de transparence dans la pêche

Mme Gunilla Tegelskär Greig, de l'Agence Suédoise de Gestion des Ressources Marines et Aquacoles, a présenté un exposé sur l'évolution du projet FiTI : <http://CCLD.CCLD.eu/attachment/8275caa3-cbe4-4965-bff0-69ced82b668b>

Mme M^e José Cornax, Oceana, rappelle qu'il y a encore quatre sièges disponibles au Conseil consultatif de FiTI pour l'industrie européenne et de la pêche hauturière et côtière.

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, souligne l'importance de disposer les normes du projet Fitl comme référence. Elle encourage l'industrie européenne à se joindre à cette initiative, en particulier actuellement aux Seychelles, afin de s'impliquer activement dans le projet FiTI.

Initiative Action Transparence de la Pêche (FiTI)

- **Le Secrétariat affichera sur son site Web, la présentation de Mme Gunilla Tegelskär et envisagera d'inviter à la prochaine réunion de ce groupe de travail quelqu'un du secrétariat de FiTI pour réaliser un suivi de ce point.**
- **Il est rappelé qu'il y a encore des postes vacants pour des représentants de l'industrie au Conseil Consultatif d'Experts Fitl, au cas où quelqu'un souhaiterait soumettre sa demande.**

Autres questions d'intérêt

- Actualisation du Projet H2020 FarFish

Le Secrétaire Général du CCLD, M. Alexandre Rodriguez, rapporte qu'une réunion de lancement et de validation des six études de cas aura lieu à Vigo en Juin. Cet événement sera promu par le CETMAR.

Lors de la réunion de coordination précédente, il a été souligné la nécessité de disposer de plus de données, et le CCLD suggère de reconduire les objectifs et de mieux cibler les cas d'études pour obtenir un engagement plus fort de l'industrie, en notant que les membres du CCLD ont encore le temps de présenter des commentaires sur les nouveaux objectifs révisés.

Il indique également que la réunion annuelle aura lieu à Southampton en mai et que, si quelqu'un souhaite y participer, il veuille bien en faire part au Secrétariat du CCLD

En ce qui concerne l'engagement d'un coordinateur pour le projet dont le CCLD a la charge, on a reçu plus de 15 CV, de sorte que, à court terme, le comité de sélection se réunira en vue de lancer les convocations pour la phase d'entrevues dont on espère qu'elles auront lieu avant les vacances d'été.

9- Lieu et date de la prochaine réunion du GT4.

Elle se tiendra à Bruxelles en Octobre à une date qui reste à confirmer.

La réunion prend fin à 17h00



ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

Groupe de Travail 4 du CCLD Bruxelles, 7 mars 2018

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL 4

1. Julio Morón. OPAGAC
2. Despina Symons. EBCD
3. Iván López. AGARBA/CEPESCA
4. Luis Vicente. ADAPI
5. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
6. Rocio Bejar. CEPESCA
7. Juan Manuel Liria. CEPESCA
8. Rob Banning. PFA
9. Michel Goujon. ORTHONGEL
10. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
11. Frédéric Le Manach. BLOOM
12. Juana Parada. ORPAGU
13. Sergio López. OPP-Lugo
14. Anna Boulova. FRUCOM
15. Emil Remisz. NAPO
16. Irene Vidal. EJJ
17. Maria José Cornax. OCEANA
18. Bjorn Stockhausen. Seas at Risk
19. Juan Manuel Trujillo. European Transport Federation

OBSERVATEURS

20. Emmanuel Berck EC DG MARE B3 (SFPAs)
21. Jurate SMALSKYTĖ. EC DG MARE B3
22. Daniel Voces. EUROPECHE
23. Hector Villa. Spanish REPER
24. Josu Santiago. AZTI-Tecnalia
25. Gunilla Tegelskär Greig. Swedish Agency for Marine & Water Management
26. Alexandre Rodríguez. Secrétaire du CCLD
27. Manuela Iglesias. CCLD
28. Marta de Lucas. CCLD